

Règlement du concours d'écriture Colette organisé par le Département du Var

Article 1 - Objet du concours

Dans le cadre de la Fête du Livre du Var, qui se tiendra les 17, 18 et 19 novembre 2023, le Département du Var organise un concours d'écriture à destination des collégiens.

Ce concours a pour objectif de donner aux élèves l'occasion de se familiariser avec la littérature. Cette année, le Département du Var a choisi de faire découvrir l'univers de Colette aux élèves Varois.

Article 2 - Thème du concours : écriture d'un conte métaphorique

La nouvelle *Les Vrilles de la vigne* est publiée pour la première fois en 1908. Elle compte 3 pages et conte l'histoire du rossignol qui autrefois ne chantait pas la nuit. C'est pour avoir manqué de périr, prisonnier de la vigne enroulée autour de lui tandis qu'il dormait, qu'il écoute désormais sa voix afin de rester en éveil.

Les participants devront réécrire le conte de Colette en reprenant la métaphore de la liberté pour la situer dans un autre contexte, et en imaginant d'autres personnages.

Article 3 - Participants

Ce concours est ouvert à tous les niveaux de collégiens du département du Var. La participation est gratuite. Ce concours est un projet de classe. Il revient au professeur qui souhaite mener cette action d'inscrire sa classe pour la faire participer et de ne déposer qu'une seule proposition collective.

Les clubs lecture peuvent également s'inscrire et proposer un texte collectif.

Article 4 - Déroulement du concours

L'inscription pourra se faire dès le mois de juin et jusqu'au vendredi 22 septembre 2023 via [le formulaire d'inscription](#). Il revient au professeur désireux de faire participer sa, ses classes ou le club lecture, de procéder à l'inscription.

Les travaux d'écriture seront à envoyer avant le vendredi 20 octobre 2023, à minuit au plus tard, aux adresses mails suivantes :

glaporte@var.fr et Imaiaux@var.fr

Le jury sera chargé d'étudier les travaux d'écriture envoyés et d'en sélectionner un, destiné à être lu publiquement lors de la journée d'ouverture de la Fête du livre du Var le vendredi 17 novembre 2023.

Article 5 - Modalités de rédaction

Afin de préserver l'anonymat, les textes ne devront comporter ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun signe distinctif de leurs auteurs. Les nom et prénom du professeur, nom de la classe ou du club lecture, nom de l'établissement, adresse mail de contact, ainsi que le titre de la nouvelle seront indiqués séparément dans le message d'envoi.

Les travaux d'écriture seront rédigés en français. Ils comprendront une page recto-verso maximum. Ils devront être rédigés et transmis dans un format lisible. L'utilisation des formats de document libre (.odt, .ods, ...) et portable (.pdf) est encouragée. Il est conseillé d'adopter le format suivant : police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5.

Le texte présenté devra être une composition collective et originale.

Article 6 - composition du jury

Le jury sera composé de membres de la Direction de la Culture des Sports et de la Jeunesse du département du Var, de membres de l'Education Nationale ainsi que d'un auteur présent lors de la Fête du livre 2023.

Article 7 - sélection

Le jury sera attentif aux critères suivants : le respect du thème, l'originalité, le style et la qualité de l'écriture.

Les travaux d'écriture seront anonymes pour le jury. Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 8 - Proclamation des résultats

Les participants seront avertis des résultats du concours par réponse au message par lequel ils ont envoyé leur travail d'écriture. Les lauréats devront être présents lors de la remise du prix le vendredi 17 novembre au matin.

Article 9 - Récompenses

La nouvelle sélectionnée sera lue publiquement, par l'auteur participant au jury, le vendredi 17 novembre 2023 lors la Fête du livre du Var. Les élèves auteurs se verront remettre pour récompense un livre, ainsi que divers goodies (carnet, stylo, tote bag...) aux couleurs de la Fête du livre du Var.

Article 10 - Annulation du concours

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le concours devait être annulé.

Article 11 - Droit d'auteur

Les participants restent propriétaires de leur œuvre. Les organisateurs s'engagent à ne pas utiliser la nouvelle d'un participant sans son autorisation.

Article 12 - Exactitude des informations fournies

Les participants s'engagent à être les auteurs du travail d'écriture envoyé et à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury. En cas d'irrégularité prouvée, les organisateurs se réservent la possibilité de retirer un prix attribué.

Article 13 - Acceptation des clauses du règlement

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les modalités du seul fait de leur participation au concours.